



RCS : LIBOURNE

Code greffe : 3303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00528

Numéro SIREN : 798 615 431

Nom ou dénomination : A.C.C. Renovations

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2017 sous le numéro de dépôt 3416

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

36 rue Victor Hugo / BP 195 / 33 504 LIBOURNE Cedex
tél : 05-57-25-58-10 / mail : greffe.tclibourne@cegetel.net

CONSEIL AUDITS - REVISION EXPERTISE
Comptable
6 lieu dit Vignolles
33860 Marcillac

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : A.C.C. Renovations

Numéro RCS : 798 615 431

Numéro Gestion : 2013B00528

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 9 les Thibauts

: 33860 Reignac

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2016

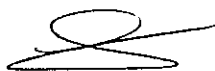
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 07/08/2017

Sous le numéro : 3416

Délivré à Libourne le 16 août 2017

Le Greffier,



SECRET

SECRET

SECRET

SECRET

SECRET

SECRET

①

BILAN SIMPLIFIÉ

Certifié conforme à l'original

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise		ACC RENOVATIONS		Tribunal de Commerce		Neant ☐	
Adresse de l'entreprise		9 LES THIBAUTS		33860		GREFFE - ARRIVÉ LE	
SIREN		7 9 8 6 1 5 4 3 1		07 AOUT 2017		33500 LIBOURNE	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 0 1 6			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilitisations corporelles *		028	64 335	030	4 275	60 060
	Immobilitisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	64 335	048	4 275	60 060
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	420	070		420
		Autres * (3)	072	11	074		11
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	331	086		331
	Charges constatées d'avance *		092	82	094		82
Total II		096	844	098		844	
Total général (I+II)				110	65 179	112	4 275
						Exercice N NET	
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			8 000
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			131		)	132
	Report à nouveau			134			(5 511)
	Résultat de l'exercice			136			(11 382)
	Provisions réglementées			140			
Total I				142		(8 894)	
Provisions pour risques et charges				154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			67 679
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			808
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	1 100	)	172
Produits constatés d'avance				174			
Total III				176			69 798
Total général (I + II + III)				180			60 904
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT							

2016

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : ACC RENOVATIONS

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		
		Autres		
	Immobilisations corporelles		60 060	55 688
	Immobilisations financières			
		Total I	60 060	55 688
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés	420	
		Autres	11	57
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		331	805
	Charges constatées d'avance	82	87	
		Total II	844	949
Total général (I + II)			60 904	56 637
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		8 000	8 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		(5 511)	(401)
	Résultat de l'exercice		(11 382)	(5 110)
	Provisions réglementées			
			Total I	(8 894)
Provisions pour risques et charges				
Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		67 679	52 580
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		808	858
	Autres dettes		1 310	710
	Produits constatés d'avance			
		Total III	69 798	54 148
Total général (I + II + III)			60 904	56 637

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 391 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ACC RENOVATIONS		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018
				Exercice N clos le 31/12/2016	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue	215		214	
	Services *	217		218	8 135
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	8 135
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)		242	14 353
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	118
	Rémunérations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements *			254	3 113
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259	
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260	
Total des charges d'exploitation (II)				264	17 979
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	(9 844)
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	
Produits exceptionnels (IV)		290		Charges exceptionnelles (VI)	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				305	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	(11 382)
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	11 382
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles *	322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138
	ZFA (44. quaterdecies)	343		Investissements outre-mer	344
	Dont divers				
	Créance due au report en arrière du déficit	346			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	653				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352
				Déficit col. 2	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables * 5 511, dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370
				Déficit col. 2	372
					11 382

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

122

Journal of Management Inquiry 18(6)

[illegible]

Journal of Management Inquiry 16(4)



Figure 1. A large, dark, irregularly shaped mass, likely a tumor, surrounded by a lighter, more structured tissue. The mass is labeled 'T' and is surrounded by a layer of cells labeled 'C'.

[illegible]

...and the

**COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE**
(EN LISTE)

~~N° 2033-B~~

TIVES

Désignation du déclarant : ACC RENOVATIONS

		Exercice N	Exercice N - 1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services	8 135	871
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	8 135	871
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	14 353	4 017
	Impôts, taxes et versements assimilés	513	163
	Rémunérations du personnel		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		
	Dotations aux amortissements	3 113	1 162
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)	17 979	5 342

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(9 844)	(4 471)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		40
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)	1 538	679
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		(11 382)	(5 110)

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Aug 12 10 30 AM 1965

10

300 10 1000

2. 1000 10 1000

1. 1000 10 1000

certifié conforme à l'original

DGFIP N° 2033-D-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : ACC RENOVATIONS										Néant ☐ *																																																																																																																																				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																														
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																						
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																						
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636																																																																																																																																						
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646																																																																																																																																						
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																																						
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																						
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																						
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="6">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="6"></td> <td colspan="6">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD												780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																								
	Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																								
Terrains	710		715		2																																																																																																																																									
Constructions	720		725		3																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																																									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																																									
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																																									
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																									
						780																																																																																																																																								
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	5 511	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995																																																																																																																																						
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996																																																																																																																																						
Déficits reportables			984	5 511	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																																									
Déficits de l'exercice			860	11 382	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129																																																																																																																																						
Total des déficits restant à reporter			870	16 894	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800																																																																																																																																						
VI DIVERS																																																																																																																																														
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																																						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380																																																																																																																																						
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																																						
Montant de la TVA collectée								374	840																																																																																																																																					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378																																																																																																																																						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																																						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

The following table shows the results of the longitudinal study of the three phases of the project. The data is presented in a series of rows and columns, with the first column representing the phase number and the subsequent columns representing the various variables measured. The data is presented in a series of rows and columns, with the first column representing the phase number and the subsequent columns representing the various variables measured.

Phase	Variable 1	Variable 2	Variable 3	Variable 4	Variable 5	Variable 6	Variable 7	Variable 8	Variable 9	Variable 10
1	1.2	2.5	3.8	4.1	5.3	6.7	7.9	8.2	9.5	10.1
2	1.5	2.8	4.0	4.3	5.6	7.0	8.3	8.6	9.9	10.4
3	1.8	3.1	4.3	4.6	5.9	7.3	8.6	8.9	10.2	10.7
4	2.1	3.4	4.6	4.9	6.2	7.6	8.9	9.2	10.5	11.0
5	2.4	3.7	4.9	5.2	6.5	7.9	9.2	9.5	10.8	11.3
6	2.7	4.0	5.2	5.5	6.8	8.2	9.5	9.8	11.1	11.6
7	3.0	4.3	5.5	5.8	7.1	8.5	9.8	10.1	11.4	11.9
8	3.3	4.6	5.8	6.1	7.4	8.8	10.1	10.4	11.7	12.2
9	3.6	4.9	6.1	6.4	7.7	9.1	10.4	10.7	12.0	12.5
10	3.9	5.2	6.4	6.7	8.0	9.4	10.7	11.0	12.3	12.8
11	4.2	5.5	6.7	7.0	8.3	9.7	11.0	11.3	12.6	13.1
12	4.5	5.8	7.0	7.3	8.6	10.0	11.3	11.6	12.9	13.4
13	4.8	6.1	7.3	7.6	8.9	10.3	11.6	11.9	13.2	13.7
14	5.1	6.4	7.6	7.9	9.2	10.6	11.9	12.2	13.5	14.0
15	5.4	6.7	7.9	8.2	9.5	10.9	12.2	12.5	13.8	14.3
16	5.7	7.0	8.2	8.5	9.8	11.2	12.5	12.8	14.1	14.6
17	6.0	7.3	8.5	8.8	10.1	11.5	12.8	13.1	14.4	14.9
18	6.3	7.6	8.8	9.1	10.4	11.8	13.1	13.4	14.7	15.2
19	6.6	7.9	9.1	9.4	10.7	12.1	13.4	13.7	15.0	15.5
20	6.9	8.2	9.4	9.7	11.0	12.4	13.7	14.0	15.3	15.8
21	7.2	8.5	9.7	10.0	11.3	12.7	14.0	14.3	15.6	16.1
22	7.5	8.8	10.0	10.3	11.6	13.0	14.3	14.6	15.9	16.4
23	7.8	9.1	10.3	10.6	11.9	13.3	14.6	14.9	16.2	16.7
24	8.1	9.4	10.6	10.9	12.2	13.6	14.9	15.2	16.5	17.0
25	8.4	9.7	10.9	11.2	12.5	13.9	15.2	15.5	16.8	17.3
26	8.7	10.0	11.2	11.5	12.8	14.2	15.5	15.8	17.1	17.6
27	9.0	10.3	11.5	11.8	13.1	14.5	15.8	16.1	17.4	17.9
28	9.3	10.6	11.8	12.1	13.4	14.8	16.1	16.4	17.7	18.2
29	9.6	10.9	12.1	12.4	13.7	15.1	16.4	16.7	18.0	18.5
30	9.9	11.2	12.4	12.7	14.0	15.4	16.7	17.0	18.3	18.8
31	10.2	11.5	12.7	13.0	14.3	15.7	17.0	17.3	18.6	19.1
32	10.5	11.8	13.0	13.3	14.6	16.0	17.3	17.6	18.9	19.4
33	10.8	12.1	13.3	13.6	14.9	16.3	17.6	17.9	19.2	19.7
34	11.1	12.4	13.6	13.9	15.2	16.6	17.9	18.2	19.5	20.0
35	11.4	12.7	13.9	14.2	15.5	16.9	18.2	18.5	19.8	20.3
36	11.7	13.0	14.2	14.5	15.8	17.2	18.5	18.8	20.1	20.6
37	12.0	13.3	14.5	14.8	16.1	17.5	18.8	19.1	20.4	20.9
38	12.3	13.6	14.8	15.1	16.4	17.8	19.1	19.4	20.7	21.2
39	12.6	13.9	15.1	15.4	16.7	18.1	19.4	19.7	21.0	21.5
40	12.9	14.2	15.4	15.7	17.0	18.4	19.7	20.0	21.3	21.8
41	13.2	14.5	15.7	16.0	17.3	18.7	20.0	20.3	21.6	22.1
42	13.5	14.8	16.0	16.3	17.6	19.0	20.3	20.6	21.9	22.4
43	13.8	15.1	16.3	16.6	17.9	19.3	20.6	20.9	22.2	22.7
44	14.1	15.4	16.6	16.9	18.2	19.6	20.9	21.2	22.5	23.0
45	14.4	15.7	16.9	17.2	18.5	19.9	21.2	21.5	22.8	23.3
46	14.7	16.0	17.2	17.5	18.8	20.2	21.5	21.8	23.1	23.6
47	15.0	16.3	17.5	17.8	19.1	20.5	21.8	22.1	23.4	23.9
48	15.3	16.6	17.8	18.1	19.4	20.8	22.1	22.4	23.7	24.2
49	15.6	16.9	18.1	18.4	19.7	21.1	22.4	22.7	24.0	24.5
50	15.9	17.2	18.4	18.7	20.0	21.4	22.7	23.0	24.3	24.8
51	16.2	17.5	18.7	19.0	20.3	21.7	23.0	23.3	24.6	25.1
52	16.5	17.8	19.0	19.3	20.6	22.0	23.3	23.6	24.9	25.4
53	16.8	18.1	19.3	19.6	20.9	22.3	23.6	23.9	25.2	25.7
54	17.1	18.4	19.6	19.9	21.2	22.6	23.9	24.2	25.5	26.0
55	17.4	18.7	19.9	20.2	21.5	22.9	24.2	24.5	25.8	26.3
56	17.7	19.0	20.2	20.5	21.8	23.2	24.5	24.8	26.1	26.6
57	18.0	19.3	20.5	20.8	22.1	23.5	24.8	25.1	26.4	26.9
58	18.3	19.6	20.8	21.1	22.4	23.8	25.1	25.4	26.7	27.2
59	18.6	19.9	21.1	21.4	22.7	24.1	25.4	25.7	27.0	27.5
60	18.9	20.2	21.4	21.7	23.0	24.4	25.7	26.0	27.3	27.8
61	19.2	20.5	21.7	22.0	23.3	24.7	26.0	26.3	27.6	28.1
62	19.5	20.8	22.0	22.3	23.6	25.0	26.3	26.6	27.9	28.4
63	19.8	21.1	22.3	22.6	23.9	25.3	26.6	26.9	28.2	28.7
64	20.1	21.4	22.6	22.9	24.2	25.6	26.9	27.2	28.5	29.0
65	20.4	21.7	22.9	23.2	24.5	25.9	27.2	27.5	28.8	29.3
66	20.7	22.0	23.2	23.5	24.8	26.2	27.5	27.8	29.1	29.6
67	21.0	22.3	23.5	23.8	25.1	26.5	27.8	28.1	29.4	29.9
68	21.3	22.6	23.8	24.1	25.4	26.8	28.1	28.4	29.7	30.2
69	21.6	22.9	24.1	24.4	25.7	27.1	28.4	28.7	30.0	30.5
70	21.9	23.2	24.4	24.7	26.0	27.4	28.7	29.0	30.3	30.8
71	22.2	23.5	24.7	25.0	26.3	27.7	29.0	29.3	30.6	31.1
72	22.5	23.8	25.0	25.3	26.6	28.0	29.3	29.6	30.9	31.4
73	22.8	24.1	25.3	25.6	26.9	28.3	29.6	29.9	31.2	31.7
74	23.1	24.4	25.6	25.9	27.2	28.6	29.9	30.2	31.5	32.0
75	23.4	24.7	25.9	26.2	27.5	28.9	30.2	30.5	31.8	32.3
76	23.7	25.0	26.2	26.5	27.8	29.2	30.5	30.8	32.1	32.6
77	24.0	25.3	26.5	26.8	28.1	29.5	30.8	31.1	32.4	32.9
78	24.3	25.6	26.8	27.1	28.4	29.8	31.1	31.4	32.7	33.2
79	24.6	25.9	27.1	27.4	28.7	30.1	31.4	31.7	33.0	33.5
80	24.9	26.2	27.4	27.7	29.0	30.4	31.7	32.0	33.3	33.8
81	25.2	26.5	27.7	28.0	29.3	30.7	32.0	32.3	33.6	34.1
82	25.5	26.8	28.0	28.3	29.6	31.0	32.3	32.6	33.9	34.4
83	25.8	27.1	28.3	28.6	29.9	31.3	32.6	32.9	34.2	34.7
84	26.1	27.4	28.6	28.9	30.2	31.6	32.9	33.2	34.5	35.0
85	26.4	27.7	28.9	29.2	30.5	31.9	33.2	33.5	34.8	35.3
86	26.7	28.0	29.2	29.5	30.8	32.2	33.5	33.8	35.1	35.6
87	27.0	28.3	29.5	29.8	31.1	32.5	33.8	34.1	35.4	35.9
88	27.3	28.6	29.8	30.1	31.4	32.8	34.1	34.4	35.7	36.2
89	27.6	28.9	30.1	30.4	31.7	33.1	34.4	34.7	36.0	36.5
90	27.9	29.2	30.4	30.7	32.0	33.4	34.7	35.0	36.3	36.8
91	28.2	29.5	30.7	31.0	32.3	33.7	35.0	35.3	36.6	37.1
92	28.5	29.8	31.0	31.3	32.6	34.0	35.3	35.6	36.9	37.4
93	28.8	30.1	31.3	31.6	32.9	34.3	35.6	35.9	37.2	37.7
94	29.1	30.4	31.6	31.9	33.2	34.6	35.9	36.2	37.5	38.0
95	29.4	30.7	31.9	32.2	33.5	34.9	36.2	36.5	37.8	38.3
96	29.7	31.0	32.2	32.5	33.8	35.2	36.5	36.8	38.1	38.6
97	30.0	31.3	32.5	32.8	34.1	35.5	36.8	37.1	38.4	38.9
98	30.3	31.6	32.8	33.1	34.4	35.8	37.1	37.4	38.7	39.2
99	30.6	31.9	33.1	33.4	34.7	36.1	37.4	37.7	39.0	39.5
100	30.9	32.2	33.4	33.7	35.0	36.4	37.7	38.0	39.3	39.8

~~DCET N° 2033-E-SD 2016~~

⑤

~~DCET N° 2033-E-SD 2016~~

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarées ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Dear Mr. [Name],

I have received your letter of the 10th inst. regarding the [subject]. I am sorry that I cannot give you a more definite answer at this time, but the matter is still under consideration.

I am sure that you will understand the need for thoroughness in this process. We are doing everything possible to expedite the matter, but it may take some time before a final decision can be reached.

I will keep you informed as soon as a final decision has been made. Thank you for your patience and understanding.

Sincerely,
[Signature]

Certifié conforme à l'original

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-FSD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 0 1 6

SIREN 7 9 8 6 1 5 4 3 1

Dénomination de l'entreprise ACC RENOVATIONS

Adresse (voie) 9 LES THIBAUTS

Code postal 33860 Ville REIGNAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901 80

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CLAUDAUD Nom(s) STEPHANE
Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 40
Naissance : Date 17/12/1975 N° Département Commune Pays
Adresse : N° 2 Voie LOT LA MAISONNETTE
Code Postal 17210 Commune BUSSAC FORET Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique CLEMENCEAU Nom(s) JEROME
Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 40
Naissance : Date 16/03/1978 N° Département Commune Pays
Adresse : N° 9 Voie LES THIBAUTS
Code Postal 33860 Commune REIGNAC Pays FR

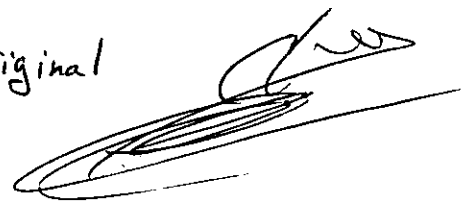
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

[The following text is extremely faint and largely illegible due to the quality of the scan. It appears to be a list or a series of entries, possibly related to a historical record or a scientific study. The text is organized into several paragraphs, with some lines appearing to be headings or sub-sections. The content is too light to transcribe accurately.]

Certifié conforme à l'original



Principes comptables, méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	10 à 25 ans
Agencements et aménagements des constructions	8 à 15 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Matériels et outillage industriels	5 à 10 ans
Autres immobilisations	3 à 5 ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée FIFO

c) Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat.
En cas de cession de titres de même nature, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée FIFO

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

d) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

e) Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées constatées.

--

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Certifié conforme à l'original

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

--

A.C.C. Renovations
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts, 33860 REIGNAC
798615431 RCS Libourne

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU PRESIDENT
DU 12 JUIN 2017

L'an Deux mille dix sept
Le 12 juin
A 19 heure

Les membres du comité de direction de la société A.C.C. Renovations se sont réunis 9, les Thibauts 33860 REIGNAC, sur convocation du Président.

Sont présents :

Monsieur Stéphane CLAVAUD, propriétaire de 40 actions nominatives ordinaires
Monsieur Jérôme CLEMENCEAU, propriétaire de 40 actions nominatives ordinaires

Le comité de direction, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Stéphane CLAVAUD préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jérôme CLEMENCEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le comité de direction adopte ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que le comité de direction est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016,
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes dudit exercice,

EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président soumet au comité de direction les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il commente ces comptes et fait un exposé sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, le comité de direction arrête définitivement les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 faisant apparaître une perte de -11 382,00 euros et décide de les soumettre à l'approbation de la collectivité des associés.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Sur la suggestion du Président et après en avoir délibéré, le comité de direction décide de proposer à la collectivité des associés d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -11 382,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-11 382,00 euros
Report à nouveau antérieur :	-5 511,00 euros
Au compte "report à nouveau"	-11 382,00 euros
S'élevant ainsi à -16 893,00 euros	

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare au comité de direction qu'au cours de l'exercice écoulé et des exercices antérieurs, aucune convention n'a donné lieu à application de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Après avoir examiné la situation des mandats des membres du comité de direction, le comité de direction prend acte qu'aucun de ces mandats n'est arrivé à expiration.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Après en avoir délibéré, le comité de direction décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés pour le 30 juin 2017 à 19 heures, 9, les Thibauts 33860 REIGNAC, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du comité de direction,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 et quitus au comité de direction,
- Affectation du résultat de l'exercice,

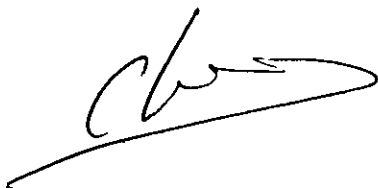
RAPPORT DE GESTION - PROJET DES RESOLUTIONS

Le comité de direction arrête ensuite les termes du rapport de gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

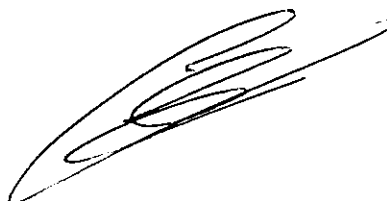
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du comité de direction au moins.

Stéphane CLAUD
Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.

Jérôme CLEMENCEAU
Membre du comité de direction

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'J' followed by a horizontal line and a small flourish.

THE [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible signature]

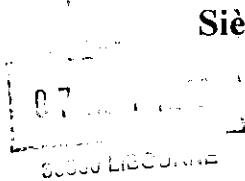
[illegible signature]

A.C.C. Rénovations

Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros

Siège social : 9, les Thibauts, 33860 REIGNAC

798615431 RCS Libourne



**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2016, l'activité de la Société a été la suivante : Opération d'achat, vente, construction, amélioration, rénovation, location de biens immobiliers..

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2016, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants : Poursuite de l'activité.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 8 135,00 euros contre 871,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 833,98%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 14 353,00 euros contre 4 017,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 257,30%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 513,00 euros contre 163,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 214,72%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des charges sociales s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0,00 personnes contre 0,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 3 113,00 euros contre 1 162,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 167,90%.

Le montant des autres charges s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 17 979,00 euros contre 5 342,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 236,55%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -9 844,00 euros contre -4 471,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -120,17%.

Compte tenu d'un résultat financier de -1 538,00 euros (-639,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -11 382,00 euros contre -5 110,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -122,73%.

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés nul contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par une perte de -11 382,00 euros contre une perte de -5 110,00 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -122,73%.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 60 904,00 euros contre 56 637,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,53%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -11 382,00 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-11 382,00 euros
Report à nouveau antérieur :	-5 511,00 euros
Au compte "report à nouveau"	-11 382,00 euros
S'élevant ainsi à -16 893,00 euros	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -8 893,00 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre comité de direction quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

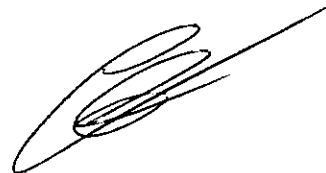
Fait à REIGNAC
Le 30 juin 2017

Le comité de direction

Stéphane CLAVAUD

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Clavaud'.

Jérôme CLEMENCEAU

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Clemenceau'.

A.C.C. Rénovations
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts, 33860 REIGNAC
798615431 RCS Libourne

07.11.17
33860 REIGNAC

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT
SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE
DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

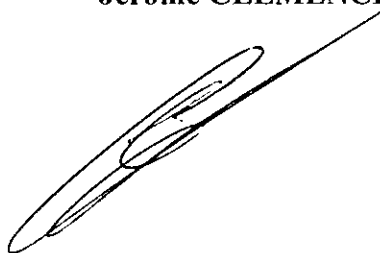
Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Fait à REIGNAC
Le 30 juin 2017

Stéphane CLAUD



Jérôme CLEMENCEAU



1. The first part of the report is a general
description of the project and its objectives.
2. The second part is a detailed description of the
methodology used in the study.

3. The third part is a description of the results of the study.
4. The fourth part is a discussion of the results and their implications.
5. The fifth part is a conclusion and recommendations.

6. The sixth part is a list of references.
7. The seventh part is an appendix containing additional data and figures.
8. The eighth part is a list of figures and tables.
9. The ninth part is a list of abbreviations and symbols.
10. The tenth part is a list of acronyms and initialisms.

11. The eleventh part is a list of footnotes.

12. The twelfth part is a list of appendices.

13. The thirteenth part is a list of figures and tables.

14. The fourteenth part is a list of abbreviations and symbols.

15. The fifteenth part is a list of acronyms and initialisms.

16. The sixteenth part is a list of footnotes.

4

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE - ARRIVÉ LE

07 AOÛT 2017

33500 LIBOURNE

A.C.C. Rénovations

Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros

Siège social : 9, les Thibauts, 33860 REIGNAC

798615431 RCS Libourne

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017**

L'an Deux mille dix sept,
Le 30 juin,
A 19 heures,

Les associés de la société A.C.C. Rénovations se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 9, les Thibauts 33860 REIGNAC, sur convocation faite par lettre simple adressée le 12 juin à chaque associé.

Sont présents :

Monsieur Jérôme CLEMENCEAU, titulaire de 40 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
Monsieur Stéphane CLAVAUD, titulaire de 40 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 80 actions sur les 80 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane CLAVAUD, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jérôme CLEMENCEAU est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion du comité de direction,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du comité de direction,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 et quitus au comité de direction,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du comité de direction et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du comité de direction, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à -11 382,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-11 382,00 euros
Report à nouveau antérieur :	-5 511,00 euros

Au compte "report à nouveau"
S'élevant ainsi à -16 893,00 euros

-11 382,00 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

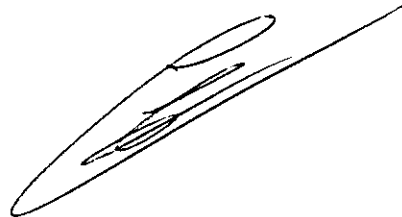
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Stéphane CLAUD

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Le secrétaire
Jérôme CLEMENCEAU

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop at the top and a long horizontal stroke extending to the right.

20.000.000

20.000.000

20.000.000

20.000.000

20.000.000

20.000.000

20.000.000

20.000.000

20.000.000

20.000.000

20.000.000

20.000.000

20.000.000

A.C.C. Renovations
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts, 33860 REIGNAC
798615431 RCS Libourne

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE - ARRIVÉ LE

07 AOUT 2017

33500 LIBOURNE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du comité de direction, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à -11 382,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-11 382,00 euros
Report à nouveau antérieur :	-5 511,00 euros
Au compte "report à nouveau"	-11 382,00 euros
S'élevant ainsi à -16 893,00 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Président
Stéphane CLAUD



Le secrétaire
Jérôme CLEMENCEAU



THE UNITED STATES OF AMERICA
DO hereby certify that
the following is a true and correct
copy of the original as the same appears
in the records of the
Department of the Interior.

TO ALL WHOM THESE PRESENTS SHALL COME,
GREETING.

WHEREAS

AND WHEREAS

AND WHEREAS

AND WHEREAS

AND WHEREAS

AND WHEREAS

AND WHEREAS

AND WHEREAS

AND WHEREAS

AND WHEREAS

AND WHEREAS

AND WHEREAS

AND WHEREAS

AND WHEREAS

AND WHEREAS

A.C.C. Renovations
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts, 33860 REIGNAC
798615431 RCS Libourne

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE - ARRIVÉ LE

07 AOUT 2017

33500 LIBOURNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à -11 382,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-11 382,00 euros
Report à nouveau antérieur :	-5 511,00 euros
Au compte "report à nouveau"	-11 382,00 euros
S'élevant ainsi à -16 893,00 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

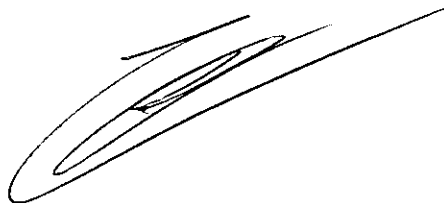
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Stéphane CLAUD

Jérôme CLEMENCEAU



THE ...
...
...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...